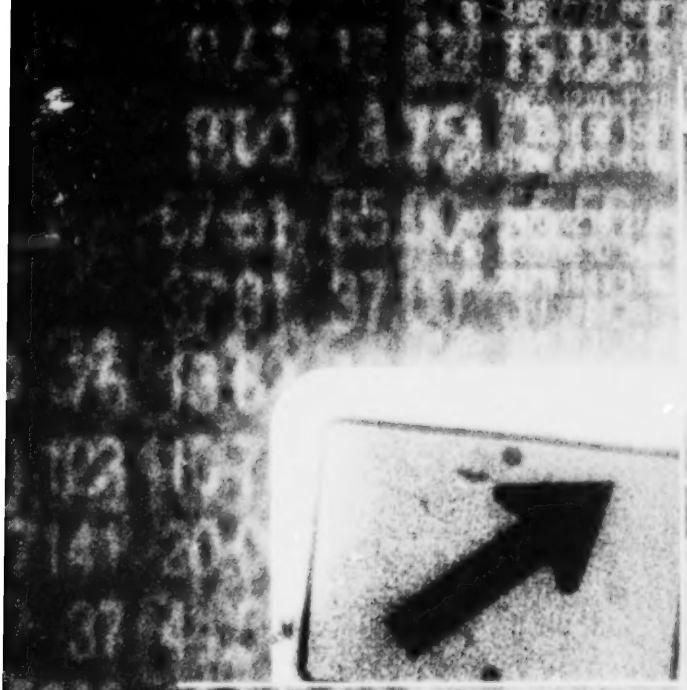

Un pas à la fois...
Vers le sommet

Bernard Voyer,
congrès de l'Ordre
des évaluateurs agréés
septembre 1998,
Mont-Sainte-Anne

Ordre des évaluateurs agréés du Québec

100-04743/

Québec, le 9 septembre 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M. Linda Goupil

Montréal, le 9 septembre 1999

Honorable Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame Linda Goupil,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 1998-1999.

Veuillez agréer, Madame La Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Louise Savoie, É.A.

Montréal, le 9 septembre 1999

Monsieur Jean K. Samson, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 1998-1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Louise Savoie, É.A.

sommet

Le bilan de la présidente

Louise Savoie, É.A.

Un bref coup d'œil aux états financiers démontre avec éloquence l'importance accordée à l'encadrement de la profession au cours de la dernière année. En effet, la discipline et la publication des nouvelles normes de pratique professionnelle, en vigueur depuis le 1er janvier 1999, ont mobilisé une large part des ressources humaines et financières de l'Ordre.

Encadrer la profession

Amorcée durant l'exercice précédent, la réflexion sur la mise à jour des normes de pratique des évaluateurs agréés a trouvé son aboutissement au printemps 1998, alors que le Bureau de direction adoptait les normes encadrant la pratique générale de l'évaluation de même que les normes applicables à l'évaluation municipale. Ces nouvelles normes visent à harmoniser la pratique professionnelle de l'évaluation avec les exigences nord-américaines et à fournir aux évaluateurs agréés, ainsi qu'au public recourant des services d'évaluation, un document de référence décrivant les règles de l'art en matière d'évaluation.

Grâce à la commandite offerte par Martin Assurance et gestion de risques inc., courtier d'assurance-responsabilité professionnelle, nous avons pu produire le *Guide de pratique professionnelle*, véritable document de référence pour les évaluateurs agréés, dans lequel sont inclus, outre les normes, les règlements, annexes et guides d'application.

La publication de ces normes révisées a été soutenue bien entendu par des sessions de formation dispensée dans la plupart des régions du Québec, de même que par des articles dans le *Mots d'Ordre*. Plus de 200 membres ont participé à ces sessions et d'autres sont prévues au cours du prochain exercice.

Pour sa part, le Comité d'inspection professionnelle a poursuivi ses travaux d'encadrement des membres qui oeuvrent en financement hypothécaire mais il a également travaillé très fort à préparer le prochain programme triennal qui sera axé sur la pratique en milieu municipal.

La fonction disciplinaire, essentielle à la garantie professionnelle offerte au public, a également fait l'objet de beaucoup d'attention cette année, avec trente dossiers sous enquête dont dix plaintes traitées par le Comité de discipline. C'est là beaucoup de temps et d'argent consacrés à assainir la profession; nous sommes convaincus, toutefois, que ces efforts ne sont pas dépensés en vain et que l'ensemble de la profession y gagne en crédibilité.

Par ailleurs, nous souhaitons ardemment que le système professionnel évolue lui aussi afin de permettre aux ordres à titre réservé comme le nôtre, d'exercer un contrôle plus efficace de la pratique professionnelle.

Des membres à soutenir

Comme ordre professionnel, notre rôle n'est pas de défendre les intérêts de nos membres comme c'est le cas pour les regroupements associatifs. Toutefois, il est de notre devoir de soutenir les évaluateurs agréés lorsque la qualité de l'acte professionnel posé par ces derniers est en cause.

C'est pourquoi nous développons régulièrement des outils professionnels pertinents et nous favorisons la concertation avec les partenaires du milieu de l'évaluation.

À cet égard, la mise à jour du logiciel ÉVALPLUS et les discussions avec la SCHL ont fait l'objet de plusieurs heures d'implication bénévole de la part des membres du Comité consultatif des évaluateurs en pratique privée.

Par ailleurs, encore une fois cette année, l'Ordre a été appelé à se commettre sur des projets législatifs ou des dossiers d'actualité qui ont un impact sur la profession ou les services rendus au public par les évaluateurs. Les rapports du Comité des affaires légales et du Comité consultatif des évaluateurs municipaux évoquent clairement les efforts consentis par leurs membres. Soulignons simplement notre participation aux travaux de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, dont le rapport, déposé en juin 1999, reconnaît tangiblement le rôle de l'Ordre des évaluateurs agréés dans le contrôle de la qualité des rôles fonciers québécois.

Il est vital que l'Ordre continue à intervenir de façon significative lorsque son expertise ou celle de ses membres est requise.

La relève de la profession : il y a urgence!

Une nouvelle réalité nous confronte durement : le « membership » est vieillissant, les mises à la retraite s'accélèrent et à l'autre bout du tunnel, la relève n'est pas au rendez-vous.

Il est donc impératif que nous nous penchions sur cette problématique qui risque d'affecter lourdement et à court terme, la profession, l'Ordre de même que les organisations qui requièrent les services des évaluateurs. Déjà les bureaux privés et les organismes municipaux éprouvent des difficultés à recruter du personnel.

Face à cette situation, le Bureau de direction a mis sur pied un comité pour élaborer rapidement un plan d'action énergique. Le Comité a déposé son rapport en janvier et le Bureau de direction a dégagé un budget pour la réalisation des recommandations proposées. De plus, le Bureau a créé un comité chargé d'analyser la pertinence et les modalités d'intégration de certains groupes dont la pratique s'apparente à celle des évaluateurs.

Nul doute que les efforts à consentir à ce chapitre constitueront une des priorités du prochain exercice.

Un congrès réussi

Le congrès du Mont-Sainte-Anne a enregistré un record de participation par rapport aux événements des années antérieures et enthousiasmé les congressistes qui ont unanimement salué la qualité du contenu, des conférenciers et de l'organisation.

Un congrès est toujours un moment privilégié pour resserrer les rangs, un temps d'arrêt pour se ressourcer professionnellement : le menu du congrès de 1998 était particulièrement faste en information, en réflexion et en divertissement. Il faut croire que l'intérêt y était puisque les membres présents se sont pliés de façon assidue à l'horaire, pourtant très chargé.

Nous remercions les organisateurs pour les efforts déployés et nous invitons tous les membres au prochain rendez-vous en septembre 2000, au cœur du Québec.

Une concertation sans précédent

En février dernier, le Colloque sur la périodicité des rôles a donné lieu à un exercice de concertation sans précédent entre les évaluateurs municipaux et les vérificateurs fiscaux.

Au terme d'une journée de réflexion alimentée par des experts en fiscalité, en évaluation, en économie et en droit, les échanges ont permis au Bureau de direction de dégager une position officielle sur la question hautement controversée de la périodicité des rôles d'évaluation.

La mise sur pied du Comité mixte en évaluation municipale – une première à l'Ordre- a rendu possible la conclusion de consensus satisfaisants, dans une perspective de protection du public, au-delà des intérêts disparates de chaque groupe.

Au terme de l'exercice, tous ont dit souhaiter ardemment poursuivre dans cette voie consensuelle, convaincus qu'il en va de la survie de la profession.

Les incontournables fonctions administratives

Il n'est jamais très spectaculaire d'en parler, pourtant la gestion d'une organisation comme la nôtre comporte sa part de responsabilités qui incombent au Comité administratif et à la permanence. Le fait saillant de cette année est certes le renouvellement du parc informatique et tout ce qui s'ensuit d'applications : nouvelle banque de données, nouveau système comptable, etc.

Colloque sur les rôles

Louise Savoie, É.A.

Une adaptation qui s'est faite en douceur pour le plus grand bénéfice des membres.

Au plan de la gestion du personnel, la restructuration du Bureau du syndic et la révision des tâches du personnel de soutien ont été réalisées durant le dernier exercice.

Les états financiers concluent à un excédent des dépenses de plus de 20 000 $ expliqué facilement par le dépassement des budgets de discipline et de réglementation (normes de pratique). Malheureusement, la hausse de cotisation, adoptée à l'assemblée générale de 1997, n'a pas eu l'effet escompté sur le budget, à cause de la diminution des revenus relatifs à la cotisation.

Une profession à défendre et à développer

Certains enjeux importants commanderont des interventions énergiques de la part du Bureau de direction et des membres de l'Ordre au cours des prochains mois.

La révision de la *Loi sur le courtage immobilier*, les pratiques des institutions financières en matière d'évaluation aux fins de financement hypothécaire, la réforme de la fiscalité municipale sont autant de dossiers majeurs qui auront un impact direct sur la pratique de nos membres.

Dans ce contexte, il est impératif que les évaluateurs agréés soutiennent les interventions de leur ordre professionnel, à la fois par leur implication dans les travaux de l'Ordre, par leur solidarité à l'égard des orientations qui seront prises et par la concertation - voire la complicité - qu'ils devront développer entre eux.

Je ne peux que vous répéter ce que j'ai déjà écrit dans le *Mots d'Ordre* : l'Ordre ne peut pas faire mieux et plus que ses membres. Chacun de vous porte la responsabilité de promouvoir sa profession, de la pratiquer avec compétence, honneur et dignité, de signaler les cas où des confrères agissent à l'encontre de la crédibilité de la profession, de se questionner sur l'évolution de sa pratique.

Je puis vous assurer que mes collègues du Bureau de direction et moi feront le maximum pour améliorer la position de l'Ordre et de ses membres, dans le cadre de notre mission comme ordre professionnel : assurer la qualité de l'exercice professionnel et la protection du public.

L'Ordre compte sur une participation exceptionnelle de près de 10 % de ses membres : des gens concernés qui s'impliquent, réfléchissent, agissent. De plus, nous avons mis en place un fonctionnement démocratique où chacun peut influer sur les décisions de son ordre et donc, sur l'évolution de sa profession.

Je compte sur vous pour continuer à le faire, tout comme je vous assure que vous pouvez compter sur moi.

La présidente,

Louise Savoie

Louise Savoie, É.A.

Colloque sur les rôles

Céline Viau

Bureau et permanence

Le BUREAU 1998-1999

Le Comité administratif

Louise Savoie, É.A.,
présidente

René Cloutier, É.A.,
premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle

Francine Godin, É.A.,
deuxième vice-présidente, responsable de la formation

Gérald Savary, É.A.,
trésorier, responsable des services aux membres

Suzanne Lalonde,
administratrice nommée par l'Office des professions

Céline Viau,
secrétaire

Administrateurs

Hermante Ayotte,
administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 22 octobre 1998)

Régis Bonneau, É.A.

Gérard Brahic, É.A.

Pierre Cyr, É.A.

Pierre David, É.A.

Normand Godbout, É.A.

Pierre Gosselin, É.A.

Pierre Laliberté, É.A.

Marie-Andrée Pilon,
administratrice nommée par l'Office des professions (à partir du 22 octobre 1998)

René Tardif, É.A.

Michel Toupin,
administrateur nommé par l'Office des professions

Gilles Vézina, É.A.,
administrateur

La permanence

Céline Viau,
secrétaire générale

Me Mireille Bessette,
coordonnatrice aux affaires juridiques

Guylaine Tremblay,
coordonnatrice aux affaires professionnelles (jusqu'au 30 mai 1998)

Suzanne Decoste, É.A.,
coordonnatrice aux affaires professionnelles (à partir du 30 mai 1998)

Roger Lefebvre, É.A.,
syndic en chef (jusqu'au 30 septembre 1998)

Michel Fournier, É.A.,
syndic adjoint (jusqu'au 30 septembre 1998), syndic en chef (à compter du 1er octobre 1998)

Jacques Thibault, É.A.,
syndic adjoint

André Poisson, É.A.,
syndic adjoint

Jean-Yves Jacob, É.A.,
inspecteur/enquêteur

Josée Laporte,
secrétaire de direction

Lorraine Abel,
secrétaire

Hélène Martin,
commis-comptable

Stéphane Désy-Lalonde,
commis de bureau pigiste

Veuillez noter que seules la secrétaire générale et la secrétaire de direction occupent un poste à temps plein.

Comité administratif

Rapport des activités du Bureau de direction et du Comité administratif

Le Bureau de direction (BD) s'est réuni trois fois durant le dernier exercice : les 19 et 20 mai et 22 octobre 1998 et le 17 février 1999.

Pour sa part, le Comité administratif (CA) a siégé huit (8) fois : les 16 avril, 19 mai, 16 juin, 18 août, 21 octobre, 8 décembre, de même que les 4 février et 25 février 1999. De plus, un appel-conférence s'est tenu le 8 février 1999.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Décisions de nature réglementaire :

Gestion du tableau des membres :

- Inscriptions, réinscriptions et retraits du tableau des membres de l'Ordre et du registre des stagiaires (BD et CA);
- Adoption des résultats d'examen et délivrance du permis à dix-sept (17) nouveaux évaluateurs (CA);
- Abolition du statut de retraité actif (BD);
- Adoption du formulaire de déclaration annuelle et du formulaire de formation continue (BD);

Structure de fonctionnement des comités :

- Approbation de la composition, du mandat et du plan d'action des comités (BD);
- Nomination des membres, secrétaires et présidents de comités (BD);

Révision de règlements :

- Adoption du projet de *Règlement révisé sur les conditions et modalités de délivrance des permis* (BD);
- Adoption du projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (BD);
- Adoption du projet de *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (BD);

Activités réglementaires :

- Adoption des normes 1, 2, 19, 20, 21, 22 du *Guide de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* en vigueur à compter du 1er janvier 1999 (BD);
- Embauche des concepteurs, rédacteurs, correcteurs et réviseurs d'examens (CA);
- Délégation de la révision de notes au Comité d'admission (BD);
- Autorisations d'agir à titre de maîtres de stage (CA);
- Reconnaissances d'équivalences de diplômes (CA);
- Adoption du *Guide à l'intention des concepteurs-correcteurs de l'examen d'admission* (BD);
- Adoption des résultats de révision de notes de l'examen (CA);
- Décision de la date, du lieu et de l'heure de l'Assemblée générale des membres (BD);
- Nomination des procureurs de l'Ordre dans les dossiers disciplinaires : Me Simon Venne, Me Daniel Chénard, Me Pierre Chauvette, Me Sylvain Généreux (CA et BD);
- Nomination de Suzanne Decoste, É.A. secrétaire des comités d'inspection professionnelle, d'admission, tripartite et de formation continue (BD);
- Nomination de Lorraine Abel, Suzanne Decoste et Josée Laporte, scrutatrices lors du dépouillement du vote pour l'élection du Bureau de direction (BD);

Bureau de direction

- Adoption d'une résolution précisant les modalités d'intégration des détenteurs de permis de la Commission municipale (BD);
- Dépôt d'une demande d'enquête au syndic concernant un membre qui n'a pas respecté le stage de perfectionnement imposé (BD);
- Obligation des membres de se conformer aux articles 5.01, 5.02 et 5.03 du projet de *Code de déontologie*, en matière de publicité (BD);
- Imposition d'un (1) stage de perfectionnement suite à une décision du Comité de discipline (BD);
- Imposition de cinq (5) stages de perfectionnement suite aux recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CA);

Décisions de nature administrative :

Gestion financière :

- Nomination de Gérald Savary, René Cloutier et Céline Viau à titre de personnes autorisées à ouvrir un compte courant auprès de Lévesque, Beaubien, Geoffrion INC. (CA);
- Adoption des états financiers annuels 1997-1998 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 1999-2000 (CA et BD);
- Approbation régulière de la liste des chèques, des états financiers intérimaires et des bilans du fonds de stabilisation (CA);
- Autorisation d'un prêt au personnel de l'Ordre pour l'achat d'équipement informatique (CA);
- Prévision d'un budget de 25 000 $ incluant l'embauche d'une personne payée en honoraires pour réaliser le plan d'action du Comité sur la relève (CA);
- Signature d'une entente à l'effet d'émettre une carte de crédit Affinité La Professionnelle au nom de l'Ordre des évaluateurs agréés (CA);
- Achat d'un photocopieur CANON au coût de 16 973 $ et amortissement de l'achat en cinq ans (CA);
- Développement d'un nouveau système informatique par la firme Informatique Deschamps Melançon selon une enveloppe budgétaire totale de 35 000 $ payable sur deux années financières (CA);
- Autorisation concernant l'utilisation du *Rapport d'évaluation immobilière* par des non-membres de l'Ordre à l'emploi de la SCHL, sous réserve de certaines conditions (CA);
- Renouvellement du programme d'assurance-responsabilité professionnelle avec AXA Boréal et du mandat du courtier Martin Assurance et Gestion de risques Inc.

Gestion du personnel :

- Adoption du contrat de travail du syndic en chef (CA et BD);
- Abolition des postes réguliers de syndics-adjoints (BD);
- Adoption des conditions d'emploi du personnel de l'Ordre pour l'exercice financier 1998-1999 (CA);
- Adoption d'une proposition de réaménagement des effectifs de soutien et du budget afférent (CA);
- Modification du mode de rémunération des syndics adjoints pour accorder une rémunération basée sur un per diem (BD);

Bureau de direction

Remise du Prix Engagement à Pierre Turcotte, É.A.

Décisions de nature professionnelle :

- Attribution du *Prix Engagement 1998* à Monsieur Pierre Turcotte, É.A. (CA);
- Adoption d'une motion de félicitations et de reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé à la révision des normes de pratique professionnelle, principalement Guylaine Tremblay, Jean-Guy Desjardins, Sylvain Leclair, Michel Bouchard et les membres du Comité réviseur (BD);
- Création d'un comité sur la relève (BD et CA);
- Création d'un comité pour analyser la pertinence et les modalités d'intégration des groupes apparentés (BD et CA);
- Adoption d'une position sur la périodicité des rôles et création du Comité mixte en évaluation municipale (BD);
- Envoi d'une lettre au Premier ministre dénonçant le gel de rôle (CA);
- Adoption d'un avis sur le projet de loi 406, *Loi modifiant le Code des professions* concernant la fusion de d'ordres et l'intégration de groupes professionnels à un ordre à titre réservé (BD);
- Adoption d'un avis sur le projet de règlement du MAM concernant les immeubles à vocation unique (BD);
- Adoption d'un *Mémoire sur la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales* (CA);
- Adoption d'un *Mémoire sur les paiements des en-lieu de taxes des immeubles fédéraux* (CA);
- Adoption d'un *Mémoire sur la Loi d'accès à l'information* (CA);
- Adoption d'un *Mémoire concernant la Loi sur les ingénieurs* (CA);
- Participation au congrès de l'Institut canadien des évaluateurs à Frédéricton (CA);
- Préparation d'une journée d'animation dans le cadre du congrès de l'Institut canadien des évaluateurs, à Montréal, en juin 1999 (CA);
- Proposition de la candidature de Jean-Noël Picard, É.A. au Prix Mérite du CIQ (CA).

Décisions de nature politique ou publique :

- Nomination de Céline Viau à titre de déléguée substitut au Conseil interprofessionnel du Québec (BD);
- Présentation de la candidature de Monsieur Robert Fournier, É.A. au prix de l'Ordre national du Québec (BD);

Remise des permis

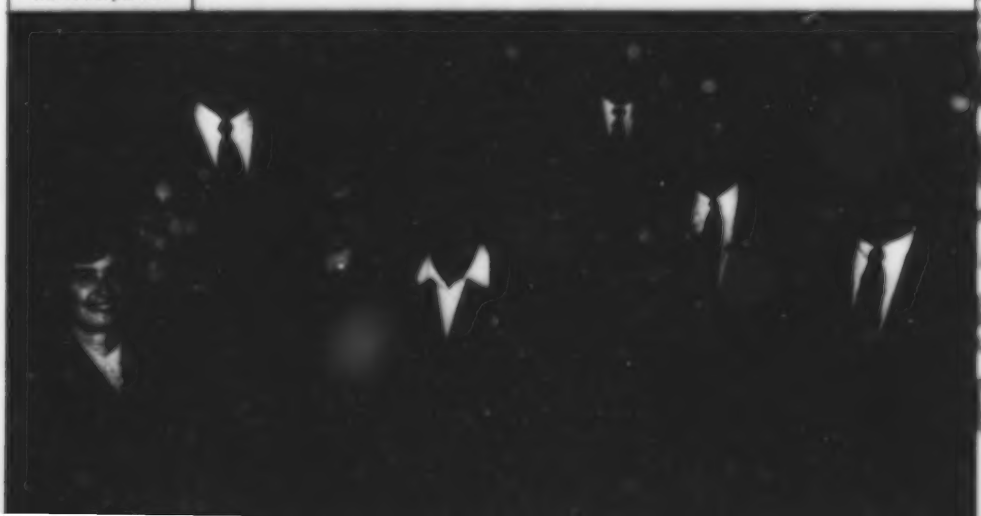

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Rapports des comités

Le Comité d'inspection professionnelle

François Deronne, É.A., *président*
Jacques Dubé, É.A.
Yves Godin, É.A., *(à partir du 30 mai 1998)*
Dery Maurice, É.A.
Pierre Turcotte, É.A.
Michel Raymond, É.A.
Guylaine Tremblay, *coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire (jusqu'au 30 avril 1998)*
Susanne Decoste, É.A., *(secrétaire en remplacement de Guylaine Tremblay, à partir du 1er mai 1998)*

Le Comité d'inspection professionnelle a comme mandat de surveiller l'exercice de la profession en réalisant annuellement un programme d'inspection de la pratique des membres. Il est assisté dans la réalisation de ce mandat par l'inspecteur/enquêteur permanent, Jean-Yves Jacob, É.A.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité s'est réuni à six reprises : les 21 avril, 27 mai, 26 août, 9 septembre, 9 décembre 1998 et le 17 février 1999.

Dans le cadre du programme de surveillance de la profession, ses membres ont supervisé la tenue de seize (16) inspections dont quatorze (14) visites de suivi. Aucune première visite n'a été effectuée. Ces visites ont donné lieu à six (6) auditions qui se sont conclues par l'imposition de six (6) stages de perfectionnement de même qu'à une demande d'enquête au syndic de l'Ordre.

Ces visites concernaient des membres oeuvrant principalement dans l'évaluation aux fins de financement hypothécaire, ceux qui agissent comme maîtres de stage faisant l'objet d'une attention particulière.

De plus, le Comité d'inspection professionnelle a collaboré activement à la révision des normes de pratique et il a complété le développement d'outils d'inspection pour l'évaluation municipale, en vue de la réalisation de son prochain programme triennal.

Les membres du Comité ont également assisté à deux sessions de formation portant notamment sur le contexte légal d'application de leur mandat d'inspection professionnelle.

Perspectives 1999-2000

Inspections en financement

10 nouvelles visites, 3 visites de suivi et 6 visites de contrôle;

Inspections en municipal

- Embauche et formation d'inspecteurs spécialisés en évaluation municipale.
- Validation du nouveau processus d'inspection dans deux organismes municipaux;
- Inspection d'environ neuf évaluateurs municipaux oeuvrant dans trois organismes;
- Enquêtes particulières au besoin;
- Auditions et recommandations de stage au besoin;
- Collaboration à la révision des normes de pratique professionnelle;
- Collaboration à la révision du *Règlement déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle* et du *Règlement concernant les stages de perfectionnement.*

Rapports des comités

Le Comité d'inspection professionnelle

François Derome, É.A.,
président

Jacques Dubé, É.A.

Yves Godin, É.A.,
(à partir du 20 mai 1998)

Denys Maurice, É.A.

Pierre Turcotte, É.A.

Michel Raymond, É.A.

Guylaine Tremblay,
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire (jusqu'au 30 avril 1998)

Suzanne Decoste, É.A.,
(secrétaire en remplacement de Guylaine Tremblay, à partir du 1er mai 1998)

Le Comité d'inspection professionnelle a comme mandat de surveiller l'exercice de la profession en réalisant annuellement un programme d'inspection de la pratique des membres. Il est assisté dans la réalisation de ce mandat par l'inspecteur/enquêteur permanent, Jean-Yves Jacob, É.A.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité s'est réuni à six reprises : les 21 avril, 27 mai, 26 août, 9 septembre, 9 décembre 1998 et le 17 février 1999.

Dans le cadre du programme de surveillance de la profession, ses membres ont supervisé la tenue de seize (16) inspections dont quatorze (14) visites de suivi. Aucune première visite n'a été effectuée. Ces visites ont donné lieu à six (6) auditions qui se sont conclues par l'imposition de six (6) stages de perfectionnement de même qu'à une demande d'enquête au syndic de l'Ordre.

Ces visites concernaient des membres oeuvrant principalement dans l'évaluation aux fins de financement hypothécaire, ceux qui agissent comme maîtres de stage faisant l'objet d'une attention particulière.

De plus, le Comité d'inspection professionnelle a collaboré activement à la révision des normes de pratique et il a complété le développement d'outils d'inspection pour l'évaluation municipale, en vue de la réalisation de son prochain programme triennal.

Les membres du Comité ont également assisté à deux sessions de formation portant notamment sur le contexte légal d'application de leur mandat d'inspection professionnelle.

Perspectives 1999-2000

Inspections en financement

10 nouvelles visites, 3 visites de suivi et 6 visites de contrôle;

Inspections en municipal

- Embauche et formation d'inspecteurs spécialisés en évaluation municipale.
- Validation du nouveau processus d'inspection dans deux organismes municipaux;
- Inspection d'environ neuf évaluateurs municipaux oeuvrant dans trois organismes;
- Enquêtes particulières au besoin;
- Auditions et recommandations de stage au besoin;
- Collaboration à la révision des normes de pratique professionnelle;
- Collaboration à la révision du *Règlement déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle* et du *Règlement concernant les stages de perfectionnement*.

Michel Fournier, É.A.

Le Bureau du Syndic

Le syndic en chef :

Roger Lefebvre, É.A.
(jusqu'au 30 septembre 1998)

Michel Fournier, É.A.
(à compter du 1er octobre 1998)

Les syndics adjoints :

André Poisson, É.A.

Jacques Thibault, É.A.

Les syndics ad hoc :

Claude Vanasse, É.A.

Pierre Marchand, É.A.

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, le syndic, le syndic adjoint ou le syndic correspondant doit faire enquête et prendre la décision de porter ou non une plainte devant le Comité de discipline, ou encore de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

Conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, le syndic peut également dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il doit en outre procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires, conformément au règlement de l'Ordre adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions* à cet effet.

Nombre de plaintes reçues : (dont 8 sont toujours sous enquête)	**19**
Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline :	**2**
Nombre de différends soumis à la conciliation :	**2**
Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation :	**1**
Nombre de différends soumis au Conseil d'arbitrage :	**0**
Nombre de dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle :	**0**
Nombre de dossiers transmis au Comité de révision :	**2**
Nombre de dossiers fermés en vertu de non-lieu :	**5**
Nombre de dossiers fermés et mises en garde à l'endroit de l'évaluateur concerné :	**1**
Nombre de plaintes retirées à la demande du plaignant :	**1**

Concernant la période 1997-1998, (7) dossiers étaient encore actifs durant l'exercice 1998-1999 et se répartissaient comme suit :

En attente d'une décision du Comité de discipline :	2
En attente d'une date d'audition devant le Comité de discipline :	2
En attente d'une date d'audition pour sentence :	0
Enquête en cours :	1
Dossiers fermés en vertu du non-lieu :	2

Concernant la période 1996-1997, (2) dossiers étaient encore actifs durant l'exercice 1998-1999 et se répartissaient comme suit :

Enquête en cours :	1
Dossier fermé pour non-lieu :	1

De plus, le syndic a répondu à près de 200 demandes d'informations téléphoniques ou écrites du public et des membres.

Le Bureau du Syndic

Le syndic en chef :

Roger Lefebvre, É.A.
(jusqu'au 30 septembre 1998)

Michel Fournier, É.A.
(à compter du 1er octobre 1998)

Les syndics adjoints :

André Poisson, É.A.

Jacques Thibault, É.A.

Les syndics ad hoc :

Claude Vanasse, É.A.

Pierre Marchand, É.A.

Michel Fournier, É.A.

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, le syndic, le syndic adjoint ou le syndic correspondant doit faire enquête et prendre la décision de porter ou non une plainte devant le Comité de discipline, ou encore de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

Conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, le syndic peut également dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il doit en outre procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires, conformément au règlement de l'Ordre adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions* à cet effet.

Nombre de plaintes reçues : (dont 8 sont toujours sous enquête)	19
Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline :	2
Nombre de différends soumis à la conciliation :	2
Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation :	1
Nombre de différends soumis au Conseil d'arbitrage :	0
Nombre de dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle :	0
Nombre de dossiers transmis au Comité de révision :	2
Nombre de dossiers fermés en vertu de non-lieu :	5
Nombre de dossiers fermés et mises en garde à l'endroit de l'évaluateur concerné :	1
Nombre de plaintes retirées à la demande du plaignant :	1

Concernant la période 1997-1998, (7) dossiers étaient encore actifs durant l'exercice 1998-1999 et se répartissaient comme suit :

En attente d'une décision du Comité de discipline :	2
En attente d'une date d'audition devant le Comité de discipline :	2
En attente d'une date d'audition pour sentence :	0
Enquête en cours :	1
Dossiers fermés en vertu du non-lieu :	2

Concernant la période 1996-1997, (2) dossiers étaient encore actifs durant l'exercice 1998-1999 et se répartissaient comme suit :

Enquête en cours :	1
Dossier fermé pour non-lieu :	1

De plus, le syndic a répondu à près de 200 demandes d'informations téléphoniques ou écrites du public et des membres.

Me Mireille Bessette

Le Comité de discipline

Me François Samson,
président
Jean-Luc Bélanger, É.A.
Jean-Guy Bernard, É.A.
Sylvain Bernèche, É.A.
Richard Côté, É.A.
Benoît Egan, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.
Pierre Goudreau, É.A.
Francine Guérin, É.A.
Roger Leclerc, É.A.
Michèle Leroux, É.A.
Guy Pinard, É.A.
Donald Prévost, É.A.
Jean-Jacques Rozon, É.A.
Robert Sanche, É.A.
Me Mireille Bessette,
et Josée Laporte,
secrétaires

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à ladite loi.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité de discipline a été saisi de six (6) nouvelles plaintes.

Ces plaintes portaient sur :

- la production de rapports d'évaluation contradictoires ou incomplets;
- la production de rapports d'évaluation contenant des estimations de valeur basées sur des revenus et des dépenses anticipés sans que ces rapports ne contiennent d'analyse détaillée de ces revenus et dépenses;
- le fait d'avoir fait défaut de répondre dans les plus brefs délais à la correspondance provenant du syndic;
- l'omission d'identifier et de considérer les éléments pouvant influencer la valeur d'une propriété;
- l'expression d'une opinion sur la valeur marchande d'une propriété sans avoir une connaissance complète des faits, entre autres, en ce qui concerne l'analyse de comparatifs valables et pertinents;
- la conduite non empreinte d'objectivité, de franchise et de droiture;
- l'abus de confiance et l'utilisation de procédés déloyaux envers un confrère;
- l'omission de faire preuve de disponibilité et de diligence raisonnable envers un client;
- le non-respect de la décision du Comité administratif de l'Ordre de suivre le stage de perfectionnement imposé;

Le Comité de discipline

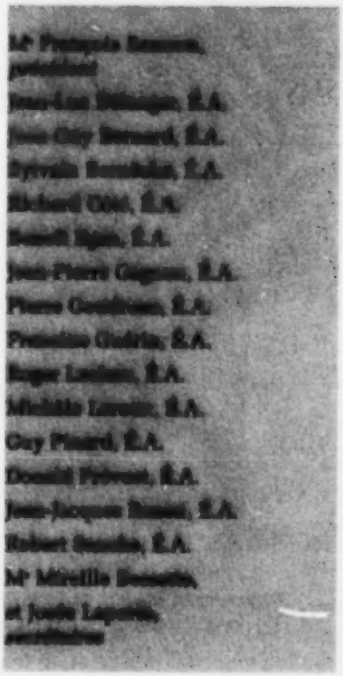

Me Mireille Bessette

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à ladite loi.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité de discipline a été saisi de six (6) nouvelles plaintes.

Ces plaintes portaient sur :

- la production de rapports d'évaluation contradictoires ou incomplets;
- la production de rapports d'évaluation contenant des estimations de valeur basées sur des revenus et des dépenses anticipés sans que ces rapports ne contiennent d'analyse détaillée de ces revenus et dépenses;
- le fait d'avoir fait défaut de répondre dans les plus brefs délais à la correspondance provenant du syndic;
- l'omission d'identifier et de considérer les éléments pouvant influencer la valeur d'une propriété;
- l'expression d'une opinion sur la valeur marchande d'une propriété sans avoir une connaissance complète des faits, entre autres, en ce qui concerne l'analyse de comparatifs valables et pertinents;
- la conduite non empreinte d'objectivité, de franchise et de droiture;
- l'abus de confiance et l'utilisation de procédés déloyaux envers un confrère;
- l'omission de faire preuve de disponibilité et de diligence raisonnable envers un client;
- le non-respect de la décision du Comité administratif de l'Ordre de suivre le stage de perfectionnement imposé;

- le fait de pactiser avec une personne pour se procurer des clients, en payant des personnes pour ce faire;
- le non-respect du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes;*
- la communication avec un plaignant sans la permission écrite et préalable du syndic ou de son adjoint, tout en étant informé qu'une enquête sur sa conduite professionnelle est en cours;
- le non-respect du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation.*

Le Comité de discipline a tenu onze (11) jours d'audition. Au cours de l'année 1998-1999, le Comité a étudié dix (10) dossiers de plainte.

Relativement à une plainte déposée en 1995, le Comité a déclaré la culpabilité de l'intimé.

L'instruction d'une plainte déposée en 1996 a été complétée au cours du présent exercice à la suite de nombreuses demandes de remise.

Concernant les plaintes déposées en 1997, le Comité dans deux cas s'est prononcé sur la sanction à la suite d'une déclaration de culpabilité lors de l'exercice précédent.

L'un de ces dossiers fait l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions. Dans un autre dossier, le Comité a prononcé la sanction après avoir accueilli le plaidoyer de culpabilité de l'intimé.

Quant aux plaintes déposées en 1998, l'instruction de deux d'entre elles s'est poursuivie au cours du présent exercice et le Comité a prononcé la sanction relativement à deux plaintes après avoir accueilli le plaidoyer de culpabilité des intimés.

Enfin, l'instruction des plaintes déposées en 1999 est toujours en cours sauf pour un dossier où la décision sur culpabilité est actuellement en délibérée.

Selon les plaintes, le Comité de discipline a imposé une ou plusieurs des sanctions suivantes : réprimande, amende d'un montant de 600 $ à 1 500 $, paiement des frais. Un intimé a fait l'objet d'une limitation d'exercice : cette décision fait l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions.

Un intimé a été radié pour deux mois et il a purgé sa radiation.

Une des plaintes, à la suite d'une recommandation du Comité, a fait l'objet d'une décision du Bureau de direction à l'effet d'obliger l'intimé à suivre des cours de formation.

Le Comité de révision

Jean H. Picard, É.A.,
président

Denis Caron,
nommé par l'Office des professions

Claude Chevalier, É.A.

Jean-Guy Kirouac, É.A.

Raymond Lacombe, É.A.

Suzanne Lalonde,
administratrice nommée par l'Office des professions

Claude Métras, É.A.

Me Mireille Bessette,
coordonnatrice aux affaires juridiques et Josée Laporte, secrétaire de direction, secrétaires

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre l'évaluateur.

Durant l'exercice financier 1998-1999, le Comité de révision n'a tenu qu'une seule réunion durant laquelle quatre demandes de révision ont été traitées; dans trois cas, le Comité a considéré qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline, alors que dans un cas, un complément d'enquête a été demandé au syndic en chef.

Une autre demande a été reçue en février mais n'a pas encore été traitée à la suite d'une requête à cet effet du demandeur.

Le Comité d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A.,
président

Pierre L. Gagnon, É.A.

Roger Inkel, É.A.

Marc Sasinet, É.A.

Denis Savoie, É.A.

Jean Derion, É.A.

Jean-Guy Mercier, É.A.

Me Mireille Bessette,
coordonnatrice aux affaires juridiques et Josée Laporte, secrétaire de direction, secrétaires

Conformément à l'article 88 du *Code des professions*, le Conseil d'arbitrage doit déterminer, s'il y a lieu, le remboursement auquel une personne peut avoir droit et ce, en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*.

Le Conseil n'a traité aucune demande d'arbitrage durant l'exercice 1998-1999.

Francine Godin, É.A.

Le Comité d'admission

Francine Godin, É.A., présidente et répondante au Bureau de direction

Michel Fournier, É.A. (jusqu'au 23 septembre 1998)

Alain [illegible], É.A. (à partir du 23 septembre 1998)

Steve Gilbert, É.A.

Nathalie [illegible], É.A.

Marcel [illegible], É.A.

Guylaine Tremblay, *coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire (jusqu'au 30 mai 1998)*

Suzanne [illegible], É.A., *en remplacement de Guylaine Tremblay (à partir du 30 mai 1998)*

Le mandat du Comité d'admission est de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession.

Le Comité d'admission a tenu six (6) réunions en 1998-1999 : les 15 avril, 15 juin, 23 septembre, 20 octobre et 4 décembre 1998 ainsi que le 8 février 1999.

Comme par les années passées, le Comité a supervisé le travail des personnes-ressources embauchées pour la rédaction et la correction de l'examen d'admission tenu en octobre 1998.

Les résultats de cet examen sont les suivants :

Examen du 3 octobre 1998 :
trente-cinq (35) candidats
dix-sept (17) réussites
dix-huit (18) échecs

Le Comité d'admission a étudié onze (11) demandes d'autorisation pour agir à titre de maîtres de stage.

Seize (16) dossiers particuliers concernant des candidats voulant être inscrits au registre des stagiaires ont été analysés, dont neuf (9) demandes d'équivalences de formation.

Le Comité a étudié une seule demande de réinscription au tableau de l'Ordre.

De plus, le Comité d'admission a collaboré avec le Comité tripartite concernant les relations avec les universités et la coordination du *Programme de formation professionnelle*.

Finalement, le Comité a revu le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* et le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, afin d'y considérer les conditions d'admission des détenteurs de permis de la Commission municipale du Québec.

Perspectives 1999-2000

- Organisation de l'examen d'admission à tenir en octobre 1999;
- Poursuite de la collaboration avec les universités et le Comité tripartite O.E.A.Q.-M.A.M.-A.E.M.Q.;
- Mise en place du processus d'admission des détenteurs de permis de la Commission municipale;
- Remise des permis;
- Études des différentes demandes déposées au Comité.

Le Comité de révision

Jean N. Picard, É.A.,
président

Denis Caron,
nommé par l'Office des professions

Claude Chevalier, É.A.

Jean-Guy Kirouac, É.A.

Raymond Lacombe, É.A.

Suzanne Lalonde,
administratrice nommée par l'Office des professions

Claude Métras, É.A.

M[e] Mireille Bessette,
coordonnatrice aux affaires juridiques et Josée Laporte,
secrétaire de direction, secrétaires

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre l'évaluateur.

Durant l'exercice financier 1998-1999, le Comité de révision n'a tenu qu'une seule réunion durant laquelle quatre demandes de révision ont été traitées; dans trois cas, le Comité a considéré qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline, alors que dans un cas, un complément d'enquête a été demandé au syndic en chef.

Une autre demande a été reçue en février mais n'a pas encore été traitée à la suite d'une requête à cet effet du demandeur.

Le Comité d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A.,
président

Pierre L. Gagnon, É.A.

Roger Inkel, É.A.

Marc Bazinet, É.A.

Denis Savoie, É.A.

Jean Dorion, É.A.

Jean-Guy Mercier, É.A.

M[e] Mireille Bessette,
coordonnatrice aux affaires juridiques et Josée Laporte,
secrétaire de direction, secrétaires

Conformément à l'article 88 du *Code des professions*, le Conseil d'arbitrage doit déterminer, s'il y a lieu, le remboursement auquel une personne peut avoir droit et ce, en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*.

Le Conseil n'a traité aucune demande d'arbitrage durant l'exercice 1998-1999.

Francine Godin, É.A.

Le Comité d'admission

Francine Godin, É.A.,
présidente et répondante au Bureau de direction

Michel Fournier, É.A.
(jusqu'au 23 septembre 1999)

Alain Garand, É.A.
(à partir du 23 septembre 1999)

Steve Gilbert, É.A.

Nathalie Locas, É.A.

Marcel Plante, É.A.

Guylaine Tremblay,
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire (jusqu'au 30 mai 1998)

Suzanne Decoste, É.A.,
en remplacement de Guylaine Tremblay (à partir du 30 mai 1998)

Le mandat du Comité d'admission est de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession.

Le Comité d'admission a tenu six (6) réunions en 1998-1999 : les 15 avril, 15 juin, 23 septembre, 20 octobre et 4 décembre 1998 ainsi que le 8 février 1999.

Comme par les années passées, le Comité a supervisé le travail des personnes-ressources embauchées pour la rédaction et la correction de l'examen d'admission tenu en octobre 1998.

Les résultats de cet examen sont les suivants :

Examen du 3 octobre 1998 :
trente-cinq (35) candidats
dix-sept (17) réussites
dix-huit (18) échecs

Le Comité d'admission a étudié onze (11) demandes d'autorisation pour agir à titre de maîtres de stage.

Seize (16) dossiers particuliers concernant des candidats voulant être inscrits au registre des stagiaires ont été analysés, dont neuf (9) demandes d'équivalences de formation.

Le Comité a étudié une seule demande de réinscription au tableau de l'Ordre.

De plus, le Comité d'admission a collaboré avec le Comité tripartite concernant les relations avec les universités et la coordination du *Programme de formation professionnelle*.

Finalement, le Comité a revu le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* et le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, afin d'y considérer les conditions d'admission des détenteurs de permis de la Commission municipale du Québec.

Perspectives 1999-2000

- Organisation de l'examen d'admission à tenir en octobre 1999;
- Poursuite de la collaboration avec les universités et le Comité tripartite O.E.A.Q.-M.A.M.-A.E.M.Q.;
- Mise en place du processus d'admission des détenteurs de permis de la Commission municipale;
- Remise des permis;
- Études des différentes demandes déposées au Comité.

Pierre Cyr, É.A.

Le Comité de formation continue

Pierre Cyr, É.A.,
président et répondant au Bureau de direction

Guylaine Cormier, É.A.

Bryan L'Archevêque, É.A.

Sylvain Leclair, É.A.

Pierre Vaillancourt, É.A.

Suzanne Decoste, É.A.,
coordonnatrice aux affaires professionnelles en remplacement de Guylaine Tremblay (à partir du 30 mai 1998)

Ce comité a pour mandat d'offrir à chaque année aux membres de l'Ordre, un programme d'activités de formation continue visant comme principal objectif l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

Pour réaliser ce mandat, le Comité s'est réuni à deux reprises durant le dernier exercice financier, soit le 6 mai 1998 et le 2 mars 1999.

Trois perfectionnements ont été dispensés, réunissant plus d'une centaine de membres, soit :

- *Mécanique et électricité du bâtiment* à Montréal le 24 avril 1998 (20 participants) et à Québec le 2 mai 1998 (16 participants);
- *Évaluation des terrains de golf* à Drummondville le 11 juin 1998 (35 participants);
- *Évaluation des hôtels et motels* les 19 et 20 mars 1999 à Montréal (35 participants).

Perspectives 1999-2000

- *Utilisation du logiciel ÉVALPLUS99* (1 journée, automne 1999, à Montréal et à Québec)
- *Prévisions économiques et immobilier* (déjeuner causerie, novembre 1999, à Montréal)
- *Inspection des habitations* (1 ou 2 journée(s), automne 1999, à Montréal)
- *Évaluation de résidences pour personnes âgées* (1 journée, février 2000, à Montréal)
- *Évaluation de centres commerciaux* (2 jours, mai ou septembre 2000, à Montréal et à Québec)
- *Nouveau Code de déontologie* (1 journée, date à déterminer, à Montréal et à Québec)
- *Évaluation de stations services* (1 journée, date à déterminer, à Montréal)

Alain Raby, É.A.

Le Comité tripartite

Alain Raby, É.A.,
président (M.A.M.)

Francine Godin, É.A.,
(O.E.A.Q.), répondante au Bureau de direction

Pierre Laliberté, É.A.,
(O.E.A.Q.)

Claude Provencher, É.A.,
(M.A.M.)

Louis Roy, É.A.,
(A.E.M.Q.)

Jean-Guy Mercier, É.A.,
(A.E.M.Q.)

Guylaine Tremblay,
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire

Suzanne Decoste, É.A.,
secrétaire, en remplacement de Guylaine Tremblay, (à partir de mai 1998)

Le Comité tripartite sur la formation en évaluation foncière existe depuis 1991, en vertu d'une entente conclue entre le ministère des Affaires municipales du Québec, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et l'Association des évaluateurs municipaux du Québec. Il a pour mandat de travailler à l'amélioration continue de la formation disponible en évaluation foncière, notamment en collaborant à l'actualisation de la formation universitaire de base et en diffusant un programme récurrent de formation professionnelle complémentaire.

Le Comité a tenu deux réunions au cours de la dernière année, soit les 15 avril et 2 décembre 1998, auxquelles se sont ajoutées quelques rencontres en sous-comité, sur des sujets spécifiques.

Pour la troisième année consécutive, les cours composant le *Programme de formation professionnelle en évaluation* ont été diffusés sur la période s'écoulant de juin 1998 à mai 1999. Bien qu'originellement destinés aux stagiaires en évaluation désireux de compléter leur formation universitaire, ces cours ont également répondu aux besoins d'une proportion significative d'évaluateurs plus expérimentés. Les six blocs de cours diffusés ont globalement généré 170 inscriptions, pour constituer un total de 325 jours/personne de formation, ce qui représente une diminution substantielle par rapport à l'an dernier (175 inscriptions, 451 jours/personne).

Le Comité a également poursuivi les échanges avec les représentants des universités qui assurent la formation de base en évaluation immobilière. Il a, de plus, poursuivi la réalisation du profil de compétences des évaluateurs agréés, un outil descriptif inédit dans cette discipline professionnelle.

Perspectives 1999-2000

Pour l'année à venir, le Comité a pour projets de :

- bonifier et réaménager le contenu du *Programme de formation professionnelle en évaluation* pour qu'il s'adapte encore mieux aux besoins de la clientèle visée;
- participer au Comité de la formation des évaluateurs agréés, lequel met officiellement en présence, outre les évaluateurs agréés, des représentants des universités et du ministère de l'Éducation;
- compléter et diffuser le profil de compétences des évaluateurs agréés, pour qu' il devienne un instrument de référence pour de nombreux intervenants.

Pierre Cyr, É.A.

Le Comité de formation continue

Pierre Cyr, É.A.,
président et répondant au Bureau de direction
Guylaine Cormier, É.A.
Bryan L'Archevêque, É.A.
Sylvain Leduc, É.A.
Pierre Vaillancourt, É.A.
Suzanne Decosta, É.A.,
coordonnatrice aux affaires professionnelles en remplacement de Guylaine Tremblay (à partir du 30 mai 1998)

Ce comité a pour mandat d'offrir à chaque année aux membres de l'Ordre, un programme d'activités de formation continue visant comme principal objectif l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

Pour réaliser ce mandat, le Comité s'est réuni à deux reprises durant le dernier exercice financier, soit le 6 mai 1998 et le 2 mars 1999.

Trois perfectionnements ont été dispensés, réunissant plus d'une centaine de membres, soit :

- *Mécanique et électricité du bâtiment* à Montréal le 24 avril 1998 (20 participants) et à Québec le 2 mai 1998 (16 participants);
- *Évaluation des terrains de golf* à Drummondville le 11 juin 1998 (35 participants);
- *Évaluation des hôtels et motels* les 19 et 20 mars 1999 à Montréal (35 participants).

Perspectives 1999-2000

- *Utilisation du logiciel ÉVALPLUS99* (1 journée, automne 1999, à Montréal et à Québec)
- *Prévisions économiques et immobilier* (déjeuner causerie, novembre 1999, à Montréal)
- *Inspection des habitations* (1 ou 2 journée(s), automne 1999, à Montréal)
- *Évaluation de résidences pour personnes âgées* (1 journée, février 2000, à Montréal)
- *Évaluation de centres commerciaux* (2 jours, mai ou septembre 2000, à Montréal et à Québec)
- *Nouveau Code de déontologie* (1 journée, date à déterminer, à Montréal et à Québec)
- *Évaluation de stations services* (1 journée, date à déterminer, à Montréal)

Alain Raby, É.A.

Le Comité tripartite

Alain Raby, É.A., président *(M.A.M.)*

Francine Godin, É.A., *(O.E.A.Q.)*, représentante au Bureau de direction

Pierre Laliberté, É.A., *(O.E.A.Q.)*

Claude Provencher, É.A., *(M.A.M.)*

Louis Roy, É.A., *(A.E.M.Q.)*

Jean-Guy Mercier, É.A., *(A.E.M.Q.)*

Guylaine Tremblay, coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire

Susanne Decosta, É.A., secrétaire, en remplacement de Guylaine Tremblay, *(à partir de mai 1998)*

Le Comité tripartite sur la formation en évaluation foncière existe depuis 1991, en vertu d'une entente conclue entre le ministère des Affaires municipales du Québec, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et l'Association des évaluateurs municipaux du Québec. Il a pour mandat de travailler à l'amélioration continue de la formation disponible en évaluation foncière, notamment en collaborant à l'actualisation de la formation universitaire de base et en diffusant un programme récurrent de formation professionnelle complémentaire.

Le Comité a tenu deux réunions au cours de la dernière année, soit les 15 avril et 2 décembre 1998, auxquelles se sont ajoutées quelques rencontres en sous-comité, sur des sujets spécifiques.

Pour la troisième année consécutive, les cours composant le *Programme de formation professionnelle en évaluation* ont été diffusés sur la période s'écoulant de juin 1998 à mai 1999. Bien qu'originellement destinés aux stagiaires en évaluation désireux de compléter leur formation universitaire, ces cours ont également répondu aux besoins d'une proportion significative d'évaluateurs plus expérimentés. Les six blocs de cours diffusés ont globalement généré 170 inscriptions, pour constituer un total de 325 jours/personne de formation, ce qui représente une diminution substantielle par rapport à l'an dernier (175 inscriptions, 451 jours/personne).

Le Comité a également poursuivi les échanges avec les représentants des universités qui assurent la formation de base en évaluation immobilière. Il a, de plus, poursuivi la réalisation du profil de compétences des évaluateurs agréés, un outil descriptif inédit dans cette discipline professionnelle.

Perspectives 1999-2000

Pour l'année à venir, le Comité a pour projets de :

- bonifier et réaménager le contenu du *Programme de formation professionnelle en évaluation* pour qu'il s'adapte encore mieux aux besoins de la clientèle visée;
- participer au Comité de la formation des évaluateurs agréés, lequel met officiellement en présence, outre les évaluateurs agréés, des représentants des universités et du ministère de l'Éducation;
- compléter et diffuser le profil de compétences des évaluateurs agréés, pour qu' il devienne un instrument de référence pour de nombreux intervenants.

Le Comité assurance-responsabilité

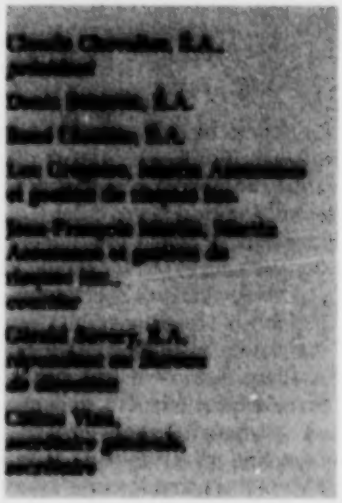

Claude Chevalier, É.A.

Outre la gestion générale du programme et le traitement des cas particuliers, les membres du Comité assurent également la gestion du fonds de stabilisation. La composition prévoit en outre la représentativité du vice-président responsable de l'éthique professionnelle, du trésorier et responsable des services aux membres et d'un représentant des membres en pratique privée.

Le Comité assurance-responsabilité ne s'est réuni qu'une seule fois, le 16 avril 1998; aucune réunion du Comité des sinistres a eu lieu durant l'exercice.

Outre la gestion générale du programme, les membres du Comité ont également conclu leur réflexion amorcée durant le précédent exercice quant au projet de *Règlement sur l'assurance-responsabilité*.

Perspectives 1999-2000

- Mise en place du *Règlement sur l'assurance-responsabilité* obligatoire;
- Instauration d'une meilleure collaboration avec le Comité des sinistres pour faire davantage de prévention;
- Étude comparative de rétention et de tarification;
- Traitement des cas particuliers.

Denis Bessette, É.A.

Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

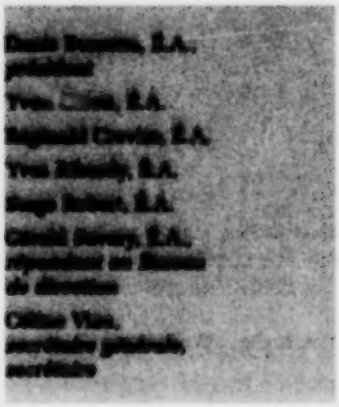

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée ainsi que de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans les domaine de l'évaluation touchant les membres en expertise. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.

Cette année, le Comité s'est réuni à cinq reprises soient les 1er et 28 avril, 21 octobre, 3 décembre 1998 et le 4 février 1999.

Encore cette année, quatre dossiers majeurs ont mobilisé les ressources de ce comité : la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la révision du *Rapport d'évaluation immobilière* de l'Ordre et du logiciel Évalplus et la révision des normes de pratique.

Poursuivant le processus de concertation entrepris depuis plusieurs années avec les responsables de la SCHL, les membres du Comité ont tenu diverses rencontres portant sur l'information à transmettre aux prêteurs agréés de la SCHL et sur le programme *Emily* mis en place par cette dernière. Ils ont également convenu d'une entente de principe sur l'utilisation du *Rapport d'évaluation immobilière* par des non-membres à l'emploi de la SCHL.

La révision et la bonification du logiciel Évalplus ont commandé de nombreuses sessions de travail pratique; le Comité a également approuvé la version anglaise du rapport.

De plus, les membres ont contribué à la production d'une pochette d'articles informatifs pour diffusion par les membres dans leurs journaux locaux.

Finalement, les membres du Comité ont collaboré très activement à la révision des normes de pratique, notamment en déléguant deux représentants au Comité réviseur des normes de pratique. Ils ont également participé aux travaux de rédaction du projet de règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire.

Perspectives 1999-2000

- Révision finale du *Rapport d'évaluation immobilière*;
- Développement d'un sous-produit du formulaire de type « certificat de visite »;
- Diffusion du *Rapport d'évaluation immobilière* révisé et de la version anglaise;
- Développement d'une réflexion sur l'inspection pré-achat;
- Réalisation d'un lexique professionnel à l'intention des évaluateurs;
- Représentation auprès des prêteurs et des institutions financières;
- Élaboration d'un mandat-type;
- Conseil auprès des décideurs de l'Ordre sur les dossiers relatifs à la pratique privée, aux normes de pratique et à l'assurance-responsabilité.

Claude Chevalier, É.A.

Le Comité assurance-responsabilité

Claude Chevalier, É.A.,
président

Denis Bessette, É.A.

René Cloutier, É.A.

Luc Grégoire, Martin Assurance et gestion de risques inc.

Jean-François Martin, Martin Assurance et gestion de risques inc.,
courtier

Gérald Savary, É.A.,
répondant au Bureau de direction

Céline Viau,
secrétaire générale, secrétaire

Outre la gestion générale du programme et le traitement des cas particuliers, les membres du Comité assurent également la gestion du fonds de stabilisation. La composition prévoit en outre la représentativité du vice-président responsable de l'éthique professionnelle, du trésorier et responsable des services aux membres et d'un représentant des membres en pratique privée.

Le Comité assurance-responsabilité ne s'est réuni qu'une seule fois, le 16 avril 1998; aucune réunion du Comité des sinistres a eu lieu durant l'exercice.

Outre la gestion générale du programme, les membres du Comité ont également conclu leur réflexion amorcée durant le précédent exercice quant au projet de *Règlement sur l'assurance-responsabilité*.

Perspectives 1999-2000

- Mise en place du *Règlement sur l'assurance-responsabilité* obligatoire;
- Instauration d'une meilleure collaboration avec le Comité des sinistres pour faire davantage de prévention;
- Étude comparative de rétention et de tarification;
- Traitement des cas particuliers.

Denis Bessette, É.A.

Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

Denis Bessette, É.A.,
président

Yvon Caron, É.A.

Réginald Crevier, É.A.

Yves Riberdy, É.A.

Serge Robert, É.A.

Gérald Savary, É.A.,
répondant au Bureau de direction

Céline Vlau,
secrétaire générale, secrétaire

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée ainsi que de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans les domaine de l'évaluation touchant les membres en expertise. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.

Cette année, le Comité s'est réuni à cinq reprises soient les 1er et 28 avril, 21 octobre, 3 décembre 1998 et le 4 février 1999.

Encore cette année, quatre dossiers majeurs ont mobilisé les ressources de ce comité : la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la révision du *Rapport d'évaluation immobilière* de l'Ordre et du logiciel Évalplus et la révision des normes de pratique.

Poursuivant le processus de concertation entrepris depuis plusieurs années avec les responsables de la SCHL, les membres du Comité ont tenu diverses rencontres portant sur l'information à transmettre aux prêteurs agréés de la SCHL et sur le programme *Emily* mis en place par cette dernière. Ils ont également convenu d'une entente de principe sur l'utilisation du *Rapport d'évaluation immobilière* par des non-membres à l'emploi de la SCHL.

La révision et la bonification du logiciel Évalplus ont commandé de nombreuses sessions de travail pratique; le Comité a également approuvé la version anglaise du rapport.

De plus, les membres ont contribué à la production d'une pochette d'articles informatifs pour diffusion par les membres dans leurs journaux locaux.

Finalement, les membres du Comité ont collaboré très activement à la révision des normes de pratique, notamment en déléguant deux représentants au Comité réviseur des normes de pratique. Ils ont également participé aux travaux de rédaction du projet de règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire.

Perspectives 1999-2000

- Révision finale du *Rapport d'évaluation immobilière*;
- Développement d'un sous-produit du formulaire de type « certificat de visite »;
- Diffusion du *Rapport d'évaluation immobilière* révisé et de la version anglaise;
- Développement d'une réflexion sur l'inspection pré-achat;
- Réalisation d'un lexique professionnel à l'intention des évaluateurs;
- Représentation auprès des prêteurs et des institutions financières;
- Élaboration d'un mandat-type;
- Conseil auprès des décideurs de l'Ordre sur les dossiers relatifs à la pratique privée, aux normes de pratique et à l'assurance-responsabilité.

Mathieu Lécuyer, É.A.

Le Comité des affaires légales

Mathieu L'Écuyer, É.A.,
président

Céline Viau,
secrétaire générale,
secrétaire

Membres ad hoc, selon le projet de loi à l'étude :

Le mandat de ce Comité est de préparer des représentations sur des projets de lois, règlements, décrets, etc. qui touchent la profession. Le Comité conseille également le Bureau dans la mise à jour des règlements et des normes de pratique.

Les membres de comité sont nommés de façon ponctuelle, selon le sujet à l'étude.

Comme par les autres années, le Comité a assuré une collaboration à la rédaction de mémoires et aux rencontres avec les représentants politiques des dossiers relatifs à la pratique :

- Commentaire de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur le projet de règlement du MAM sur les immeubles à vocation unique;
- Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales;
- Mémoire concernant le projet de loi 451 Loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et d'autres dispositions législatives;
- Commentaires de l'Ordre des évaluateurs agréés relativement au projet de règlement paru dans l'édition du 27 janvier 1999 de la *Gazette Officielle du Québec*, concernant les modifications à apporter à l'Accord sur le commerce intérieur;
- Mémoire déposé à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant le programme de paiements aux municipalités en remplacement de l'impôt foncier;
- Avis sur le projet de loi 406 *Loi modifiant le Code des professions*;
- Mémoire sur les modifications à apporter à la *Loi sur les ingénieurs*;
- Commentaires sur le projet de règlement du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Perspectives 1999-2000

- Rédaction ou consultations diverses sur les projets de loi affectant la profession. Sont déjà prévus les projets législatifs suivants :

- *Loi sur le courtage immobilier*;
- Modifications à la *Loi sur la fiscalité municipale* (re : détenteurs de permis);
- Suivi au Rapport Bédard.

René Tardif, É.A.

Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux

René Tardif, É.A.,
président et répondant au Bureau de direction

Jean-Pierre Cadrin, É.A.

Claude Globensky, É.A.

Normand Godbout, É.A.

Pierre Gosselin, É.A.

Claude Malo, É.A.

Richard Gagné, É.A

Céline Viau,
secrétaire générale, secrétaire

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation municipale; de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans le domaine de l'évaluation municipale lorsque requis pour être présentés à divers niveaux de gouvernements. Finalement, le comité a pour but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des évaluateurs municipaux sur des dossiers qui concernent leur pratique quotidienne.

Le Comité s'est réuni à sept (7) reprises les 27 avril, 9 juillet, 10 septembre, 19 novembre et les 14 janvier, 11 mars et 31 mars.

Conformément au mandat du Comité, les membres se sont penchés sur différents dossiers affectant la pratique de l'évaluation municipale :

- Projet de *Règlement sur les règles de pratique du Tribunal administratif du Québec*;
- Projet de *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique*;
- Préparation du mémoire à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales;
- Préparation du mémoire à la Commission de la culture;
- Projet de loi 440;
- Projet de loi 451;
- Travaux préparatoires au Comité réviseur des normes de pratique professionnelle de l'OEAQ;
- Rencontre avec le TAQ;
- Travaux préparatoires à la journée de réflexion sur la périodicité des rôles;
- Travaux préparatoires au Comité mixte sur l'évaluation municipale

L'analyse des propositions des normes de pratique en évaluation municipale a occupé une bonne partie des dernières réunions de travail du Comité. Les membres du Comité ont été très réceptifs et ont offert une excellente participation à la préparation de normes qui se veulent assez exigeantes pour l'évaluateur municipal. Ils ont reconnu ces exigences comme une nécessité afin d'assurer une continuité dans la qualité des rôles d'évaluation.

Perspectives 1999-2000

- Projet de règlements à l'étude, recommandations;
- Projet de loi à l'étude, recommandations;
- Participation et suivi des comités constitués par le MAM;
- Participation et suivi des autres comités de l'Ordre où le Comité est représenté;
- Consultation sur le processus d'intégration des détenteurs de permis;
- Discussion sur l'évaluation de certains types de propriétés;
- Interprétation jurisprudentielle;
- Consultations auprès du Comité administratif.

Le Comité des affaires légales

Mathieu Lécuyer, É.A.

Mathieu L'Écuyer, É.A.,
président
Céline Vien,
secrétaire générale,
secrétaire
Membres ad hoc, selon le projet de loi à l'étude :

Le mandat de ce Comité est de préparer des représentations sur des projets de lois, règlements, décrets, etc. qui touchent la profession. Le Comité conseille également le Bureau dans la mise à jour des règlements et des normes de pratique.

Les membres de comité sont nommés de façon ponctuelle, selon le sujet à l'étude.

Comme par les autres années, le Comité a assuré une collaboration à la rédaction de mémoires et aux rencontres avec les représentants politiques des dossiers relatifs à la pratique :

- Commentaire de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur le projet de règlement du MAM sur les immeubles à vocation unique;
- Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales;
- Mémoire concernant le projet de loi 451 Loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et d'autres dispositions législatives;
- Commentaires de l'Ordre des évaluateurs agréés relativement au projet de règlement paru dans l'édition du 27 janvier 1999 de la *Gazette Officielle du Québec*, concernant les modifications à apporter à l'Accord sur le commerce intérieur;
- Mémoire déposé à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant le programme de paiements aux municipalités en remplacement de l'impôt foncier;
- Avis sur le projet de loi 406 *Loi modifiant le Code des professions*;
- Mémoire sur les modifications à apporter à la *Loi sur les ingénieurs*;
- Commentaires sur le projet de règlement du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Perspectives 1999-2000

- Rédaction ou consultations diverses sur les projets de loi affectant la profession. Sont déjà prévus les projets législatifs suivants :

- *Loi sur le courtage immobilier*;
- Modifications à la *Loi sur la fiscalité municipale* (re : détenteurs de permis);
- Suivi au Rapport Bédard.

René Tardif, É.A.

Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux

René Tardif, É.A.,
président et répondant au Bureau de direction
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
Claude Globansky, É.A.
Normand Godbout, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Claude Malo, É.A.
Richard Cagné, É.A
Céline Viau,
secrétaire générale, secrétaire

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation municipale; de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans le domaine de l'évaluation municipale lorsque requis pour être présentés à divers niveaux de gouvernements. Finalement, le comité a pour but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des évaluateurs municipaux sur des dossiers qui concernent leur pratique quotidienne.

Le Comité s'est réuni à sept (7) reprises les 27 avril, 9 juillet, 10 septembre, 19 novembre et les 14 janvier, 11 mars et 31 mars.

Conformément au mandat du Comité, les membres se sont penchés sur différents dossiers affectant la pratique de l'évaluation municipale :

- Projet de *Règlement sur les règles de pratique du Tribunal administratif du Québec*;
- Projet de *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique*;
- Préparation du mémoire à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales;
- Préparation du mémoire à la Commission de la culture;
- Projet de loi 440;
- Projet de loi 451;
- Travaux préparatoires au Comité réviseur des normes de pratique professionnelle de l'OEAQ;
- Rencontre avec le TAQ;
- Travaux préparatoires à la journée de réflexion sur la périodicité des rôles;
- Travaux préparatoires au Comité mixte sur l'évaluation municipale

L'analyse des propositions des normes de pratique en évaluation municipale a occupé une bonne partie des dernières réunions de travail du Comité. Les membres du Comité ont été très réceptifs et ont offert une excellente participation à la préparation de normes qui se veulent assez exigeantes pour l'évaluateur municipal. Ils ont reconnu ces exigences comme une nécessité afin d'assurer une continuité dans la qualité des rôles d'évaluation.

Perspectives 1999-2000

- Projet de règlements à l'étude, recommandations;
- Projet de loi à l'étude, recommandations;
- Participation et suivi des comités constitués par le MAM;
- Participation et suivi des autres comités de l'Ordre où le Comité est représenté;
- Consultation sur le processus d'intégration des détenteurs de permis;
- Discussion sur l'évaluation de certains types de propriétés;
- Interprétation jurisprudentielle;
- Consultations auprès du Comité administratif.

Comité réviseur des normes de pratique

Co-rédacteurs des normes de pratique professionnelle :

Michel Bouchard, É.A.
M[e] Jean-Guy Desjardins
Sylvain Leclair, É.A.
Guylaine Tremblay,
coordonnatrice des affaires professionnelles, secrétaire

Le comité a tenu sept (7) réunions, soit les 8 et 29 avril, 3 novembre, 1er décembre 1998, ainsi que les 13 janvier, 10 février et 10 mars 1999.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité a d'abord finalisé, puis fait adopter les normes 1-2 et 19-22, soit les normes encadrant la pratique générale de l'évaluation de même que les normes applicables à l'évaluation municipale. Il a également contribué à la préparation des sessions de formation.

Durant la deuxième partie de l'exercice, le Comité a révisé les normes 3 à 8, soit celles encadrant l'acte d'examen d'un rapport, l'acte de consultation, l'évaluation d'un bien meuble corporel et l'évaluation d'une entreprise ou d'un intérêt dans une entreprise.

De plus, à la suite des perfectionnements, le Comité a émis des notes appelées *Guide d'application* qui expliquent certains éléments des normes ayant fait l'objet de questions de la part de plusieurs membres.

Jean-Luc Bélanger, É.A.
Denis Bessette, É.A.
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
René Cloutier, É.A.
Jean-Marc Couture, É.A.
Gérard D'Aoust, É.A.
François Derome, É.A.
Michel Fournier, É.A.
Roger Leclerc, É.A.
Mathieu L'Écuyer, É.A.
Roger Lefebvre, É.A.
Denys Maurice, É.A.
André Poisson, É.A.
Jacques Prémont, É.A.
Michel Raymond, É.A.
Serge Robert, É.A.
Luc Sauvageau, É.A.
Jean-Marc Sauvé, É.A.
Daniel Sylvestre, É.A.
René Tardif, É.A.
Jacques Thibault, É.A.
Pierre Turcotte, É.A.

Perspectives 1999-2000

- Révision des normes 11 à 18;
- Réflexion sur les normes d'évaluation des immeubles à vocation unique;
- Traitement des questions particulières soulevées par les membres.

Le Comité du congrès 1998

Jean Drouin, É.A.,
président
Francyne Bélanger, É.A.
Steeve Cassidy, É.A.
Guylaine Côté, É.A.
Richard Côté, É.A.
Michel Raymond, É.A.
Céline Viau,
secrétaire générale, secrétaire

Outre les sessions de travail durant le congrès, le Comité s'est réuni les 15 avril, 10 juin, 8 juillet et 11 août 1998.

Le comité a réalisé son mandat : faire du congrès de septembre 1998 un événement professionnel des plus réussis!

En effet, plus de 180 congressistes ont participé à cet événement qui réunissait 36 conférenciers dont 24 membres.

Le Comité a recueilli un montant record de commandites et a terminé l'exercice avec un surplus de 3 331 $.

Comité du congrès
Debout de gauche à droite :
Céline Viau, Michel Raymond, É.A., Guylaine Côté, É.A., Steeve Cassidy, É.A., Francyne Bélanger, É.A. et Richard Côté, É.A.
Assis :
Jean Drouin, É.A.

Comité réviseur des normes de pratique

Co-rédacteurs des normes de pratique professionnelle :

[redacted]

Le comité a tenu sept (7) réunions, soit les 8 et 29 avril, 3 novembre, 1er décembre 1998, ainsi que les 13 janvier, 10 février et 10 mars 1999.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité a d'abord finalisé, puis fait adopter les normes 1-2 et 19-22, soit les normes encadrant la pratique générale de l'évaluation de même que les normes applicables à l'évaluation municipale. Il a également contribué à la préparation des sessions de formation.

Durant la deuxième partie de l'exercice, le Comité a révisé les normes 3 à 8, soit celles encadrant l'acte d'examen d'un rapport, l'acte de consultation, l'évaluation d'un bien meuble corporel et l'évaluation d'une entreprise ou d'un intérêt dans une entreprise.

De plus, à la suite des perfectionnements, le Comité a émis des notes appelées *Guide d'application* qui

[redacted]

expliquent certains éléments des normes ayant fait l'objet de questions de la part de plusieurs membres.

Perspectives 1999-2000

- Révision des normes 11 à 18;
- Réflexion sur les normes d'évaluation des immeubles à vocation unique;
- Traitement des questions particulières soulevées par les membres.

Le Comité du congrès 1998

[redacted]

Outre les sessions de travail durant le congrès, le Comité s'est réuni les 15 avril, 10 juin, 8 juillet et 11 août 1998.

Le comité a réalisé son mandat : faire du congrès de septembre 1998 un événement professionnel des plus réussis!

En effet, plus de 180 congressistes ont participé à cet événement qui réunissait 36 conférenciers dont 24 membres.

Le Comité a recueilli un montant record de commandites et a terminé l'exercice avec un surplus de 3 331 $.

Comité du congrès Debout de gauche à droite : Céline Viau, Michel Raymond, É.A., Guylaine Côté, É.A., Steeve Cassidy, É.A., Francyne Bélanger, É.A. et Richard Côté, É.A. Assis : Jean Drouin, É.A.

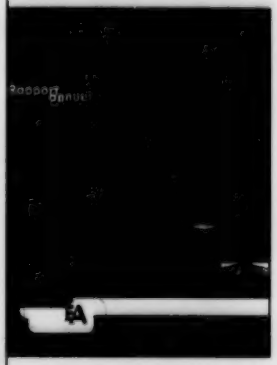

La liste des publications de l'O.E.A.Q. 1998-1999

Information générale

- *Répertoire des membres 1998-1999.*

Documents internes

- *Mots d'Ordre, vol. 4 nº 2,* juillet 1998, 26 pages;
- *Mots d'Ordre, Spécial Congrès,* septembre 1998, 36 pages;
- *Mots d'Ordre, vol. 4 nº 3,* novembre 1998, 32 pages;
- *L'ÉVALUATEUR AGRÉÉ, ad hoc, nº 10, Spécial Congrès,* première partie, novembre 1998, 44 pages;
- *Guide de pratique professionnelle.*

Mémoires et commentaires

- *Commentaire de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur le projet de* Règlement du MAM sur les immeubles à vocation unique*;*
- *Mémoire de l'Ordre des évaluateurs agréés déposé à Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales;*
- *Mémoire concernant le projet de loi 451* Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et d'autres dispositions législatives*;*
- *Commentaires de l'Ordre des évaluateurs agréés relativement au projet de règlement paru dans l'édition du 27 janvier 1999 de la Gazette Officielle du Québec, concernant les modifications à apporter à l'Accord sur le commerce intérieur;*
- *Mémoire déposé à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant le programme de paiements aux municipalités en remplacement de l'impôt foncier;*
- *Mémoire sur les modifications à apporter à la Loi sur les ingénieurs;*
- *Commentaires sur le projet de règlement du Tribunal administratif du Québec (TAQ).*
- Avis sur le projet de loi 406 *Loi modifiant le Code des professions;*

Documents de formation

- *Mécanique et électricité du bâtiment,* par Claude André, T.P., avril 1998, 8 pages et annexes;
- *Évaluation d'une propriété hôtelière,* par Josée De Repentigny, É.A. et Marc Laroche, É.A., Mars 1999, 69 pages et annexes;
- *L'évaluation des terrains de golf,* par Michel Bouchard, É.A. et Richard Lahaye, É.A., Juin 1998, 68 pages et deux cas pratiques.

Rapport annuel

- *Rapport annuel 1997-1998 de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec,* 36 pages.

Tableau des membres

au 31 mars 1999

Évaluateurs agréés

Nombre au début de l'exercice	1047
Réinscriptions	9
Stagiaires reçus É.A.	17
Nouveaux retraités actifs	12
Retraités non actifs	19
Décédés	2
Retirés pour non-paiement	13
Retirés pour abandon	3
Retiré adresse inconnue	1
Total	***1023***

Stagiaires

Nombre au début de l'exercice	56
Nouveaux stagiaires	23
Réinscrits	7
Stagiaires reçus É.A.	17
Étudiants reçus stagiaires	8
Retirés pour non-paiement	4
Abandons	1
Retirés pour inobservance des règlements	
Total	***72***

Étudiants

Nombre au début de l'exercice	41
Nouveaux étudiants	10
Étudiants reçus stagiaires	9
Retirés pour non-paiement	9
Retirés pour abandon	2
Total	***31***

Cotisation annuelle

Membre	560 $
Stagiaire	150 $
Étudiant	45 $

Répartition des dépenses

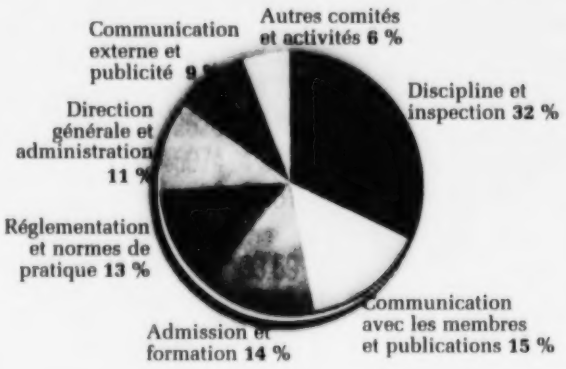

Répartition des membres selon le type d'entreprises

	membres	%
Firmes privées	519	51
Gouvernement et organismes parapublics	256	24
Municipalités	139	14
Institutions financières	61	6
Autres	48	5
Total	***1023***	***100***

Répartition des membres selon le sexe

	membres	%
Femmes	126	12
Hommes	897	88
Total	***1023***	***100***

Tableau des membres par région

1 Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte Nord	43
2 Région de Québec-Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	238
3 Région de Trois-Rivières	30
4 Région des Cantons-de-l'Est	40
5 Région de Montréal	624
6 Région de l'Outaouais-Nord-Ouest-Nouveau-Québec	45
7 Hors-Québec	3
Total	***1023***

Tableau des membres

au 31 mars 1999

Évaluateurs agréés

Nombre au début de l'exercice	1047
Réinscriptions	0
Stagiaires reçus É.A.	17
Nouveaux retraités actifs	12
Retraités non actifs	10
Décédés	2
Retirés pour non-paiement	13
Retirés pour abandon	3
Retiré adresse inconnue	1
Total	**1023**

Stagiaires

Nombre au début de l'exercice	56
Nouveaux stagiaires	23
Réinscrits	7
Stagiaires reçus É.A.	17
Étudiants reçus stagiaires	8
Retirés pour non-paiement	4
Abandons	1
Retirés pour inobservance des règlements	
Total	**72**

Étudiants

Nombre au début de l'exercice	41
Nouveaux étudiants	10
Étudiants reçus stagiaires	0
Retirés pour non-paiement	9
Retirés pour abandon	2
Total	**21**

Cotisation annuelle

Membre	600 $
Stagiaire	150 $
Étudiant	45 $

Répartition des dépenses

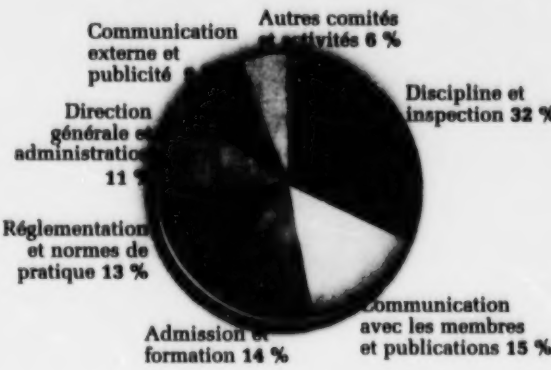

Répartition des membres selon le type d'entreprises

	membres	%
Firmes privées	510	51
Gouvernement et organismes parapublics	350	34
Municipalités	130	14
Institutions financières	61	6
Autres	48	5
Total	**1023**	**100**

Répartition des membres selon le sexe

	membres	%
Femmes	130	12
Hommes	897	88
Total	**1023**	**100**

Tableau des membres par région

1 Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte Nord	41
2 Région de Québec-Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	238
3 Région de Trois-Rivières	30
4 Région des Cantons-de-l'Est	46
5 Région de Montréal	634
6 Région de l'Outaouais-Nord-Ouest-Nouveau-Québec	43
7 Hors-Québec	1
Total	**1033**

Rapport des vérificateurs

Nous avons vérifié le bilan de L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 1999 et les états des produits et des charges et de l'avoir des membres du fonds d'administration, des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 20 juillet 1999

Fonds d'administration

État des produits et des charges et du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Produits		
Cotisations	577 550	566 506
Formation professionnelle	29 002	46 796
Formation continue	17 288	27 535
Formation – normes de pratique	12 140	-
Examens	8 925	10 075
Publicité et publications	7 539	4 470
Droits d'admission	1 860	1 530
Discipline	2 249	6 303
Intérêts	12 577	8 052
Administration	16 442	21 983
	685 572	693 250
Charges par fonction - annexe		
Communication interne	108 314	117 230
Admission et formation professionnelle	79 720	111 864
Discipline	187 146	118 408
Direction générale	76 917	111 344
Inspection professionnelle	40 680	35 602
Communication externe	61 125	64 951
Réglementation	90 598	36 530
Formation continue	21 760	34 166
Autres comités	42 856	44 900
	709 116	674 995
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges avant activités	(23 544)	18 255
Activités génératrices de produits (note 10)	(193)	(6 131)
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(23 737)	12 124
Solde au début	117 225	105 101
Solde à la fin	93 488	117 225

Fonds de stabilisation

État des produits et des charges et du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Produits		
Cotisations des assurés	244 213	244 312
Revenus de placements	71 916	61 452
Gain sur règlement de poursuite	140 898	-
	457 027	305 764
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	111 109	128 014
Honoraires du courtier d'assurances	30 000	30 000
Honoraires professionnels	24 465	3 625
Honoraires de gestion	5 988	6 247
	171 562	167 886
Excédent des produits sur les charges	285 465	137 878
Solde au début	870 276	732 398
Solde à la fin	1 155 741	870 276

Fonds d'administration

État des produits et des charges et du solde du fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Produits		
Cotisations	577 550	566 506
Formation professionnelle	29 002	40 796
Formation continue	17 288	27 535
Formation – normes de pratique	12 140	-
Examens	8 925	10 075
Publicité et publications	7 539	4 470
Droits d'admission	1 860	1 530
Discipline	2 249	6 303
Intérêts	12 577	8 052
Administration	16 442	21 983
	685 572	693 250
Charges par fonction - annexes		
Communication interne	108 314	117 230
Admission et formation professionnelle	79 720	111 864
Discipline	187 146	118 408
Direction générale	76 917	111 344
Inspection professionnelle	40 680	35 602
Communication externe	61 125	64 951
Réglementation	90 598	36 530
Formation continue	21 760	34 166
Autres comités	42 856	44 900
	709 116	674 995
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges avant activités	(23 544)	18 255
Activités génératrices de produits (note 10)	(193)	(6 131)
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(23 737)	12 124
Solde au début	117 225	105 101
Solde à la fin	93 488	117 225

Fonds de stabilisation

État des produits et des charges et du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Produits		
Cotisations des assurés	**244 213**	244 312
Revenus de placements	**71 916**	61 452
Gain sur règlement de poursuite	**140 898**	-
	457 027	305 764
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	**111 109**	128 014
Honoraires du courtier d'assurances	**30 000**	30 000
Honoraires professionnels	**24 465**	3 625
Honoraires de gestion	**5 988**	6 247
	171 562	167 886
Excédent des produits sur les charges	**285 465**	137 878
Solde au début	**870 276**	732 398
Solde à la fin	**1 155 741**	870 276

Fonds d'administration et Fonds de stabilisation

Bilan au 31 mars 1999

	Fonds d'administration 1999	Fonds d'administration 1998	Fonds de stabilisation 1999	Fonds de stabilisation 1998	Total 1999	Total 1998
	$	$	$	$	$	$
Actif						
À court terme						
Encaisse	**163 237**	27 465	**13 504**	65 598	**176 741**	93 063
Placements temporaires (valeur marchande 1 193 463 $; 1 241 056 $ en 1998)	**100 000**	150 000	**1 070 091**	1 024 176	**1 170 091**	1 174 176
Débiteurs (note 4)	**20 929**	27 631	**158 038**	21 371	**178 967**	49 002
Stock brochures et formulaires	**13 200**	13 030	**-**	-	**13 200**	13 030
À recevoir du fonds d'administration (à payer au fonds de stabilisation (note 5)	**(47 892)**	-	**47 892**	-	**-**	-
À recevoir du fonds de stabilisation (à payer au fonds d'administration (note 5)	**-**	37 586	**-**	(37 586)	**-**	-
Frais payés d'avance	**13 011**	9 610	**5 000**	5 000	**18 011**	14 610
	262 485	265 322	**1 294 525**	1 078 559	**1 557 010**	1 343 881
Prêt à une société de personnes (note 6)	**4 944**	9 082	**-**	-	**4 944**	9 082
Immobilisations (note 7)	**45 409**	15 490	**-**	-	**45 409**	15 490
	312 838	289 894	**1 294 525**	1 078 559	**1 607 363**	1 368 453
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	**52 069**	49 933	**27 102**	2 500	**79 171**	52 433
Sommes à payer à l'assureur	**-**	-	**111 682**	205 783	**111 682**	205 783
Revenus reportés	**167 281**	122 736	**-**	-	**167 281**	122 736
	219 350	172 669	**138 784**	208 283	**358 134**	380 952
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations (note 8)	**45 409**	15 490	**-**	-	**45 409**	15 490
Affectations d'origine externe (note 9)	**-**	-	**720 870**	632 552	**720 870**	632 552
Non grevés d'affectations	**48 079**	101 735	**434 871**	237 724	**482 950**	339 459
	93 488	117 225	**1 155 741**	870 276	**1 249 229**	987 501
	312 838	289 894	**1 294 525**	1 078 559	**1 607 363**	1 368 453

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

Fonds d'administration et Fonds de stabilisation

Bilan au 31 mars 1999

	Fonds d'administration		Fonds de stabilisation		Total	Total
	1999	1998	1999	1998	1999	1998
	$	$	$	$	$	$
Actif						
À court terme						
Encaisse	163 237	27 465	13 504	65 598	176 741	93 063
Placements temporaires (valeur marchande 1 103 463 $; 1 241 056 $ en 1998)	100 000	150 000	1 070 091	1 024 176	1 170 091	1 174 176
Débiteurs (note 4)	20 929	27 631	158 038	21 371	178 967	49 002
Stock brochures et formulaires	13 200	13 030	-	-	13 200	13 030
À recevoir du fonds d'administration (à payer au fonds de stabilisation (note 5)	(47 892)	-	47 892	-	-	-
À recevoir du fonds de stabilisation (à payer au fonds d'administration (note 5)	-	37 586	-	(37 586)	-	-
Frais payés d'avance	13 011	9 610	5 000	5 000	18 011	14 610
	262 485	265 322	1 294 525	1 078 559	1 557 010	1 343 881
Prêt à une société de personnes (note 6)	4 944	9 082	-	-	4 944	9 082
Immobilisations (note 7)	45 409	15 490	-	-	45 409	15 490
	312 838	289 894	1 294 525	1 078 559	1 607 363	1 368 453
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	52 069	49 933	27 102	2 500	79 171	52 433
Sommes à payer à l'assureur	-	-	111 682	205 783	111 682	205 783
Revenus reportés	167 281	122 736	-	-	167 281	122 736
	219 350	172 669	138 784	208 283	358 134	380 952
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations (note 8)	45 409	15 490	-	-	45 409	15 490
Affectations d'origine externe (note 9)	-	-	720 870	632 552	720 870	632 552
Non grevés d'affectations	48 079	101 735	434 871	237 724	482 950	339 459
	93 488	117 225	1 155 741	870 276	1 249 229	987 501
	312 838	289 894	1 294 525	1 078 559	1 607 363	1 368 453

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

1. ***Constitution et nature des activités***
L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, *Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec*, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

2. ***Modification des conventions comptables***
Au cours de l'exercice, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant les organismes sans but lucratif. Cette modification a été appliquée rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent ont été modifiés en conséquence. À la suite de cette modification, les résultats de l'exercice précédent ne présentent aucune variation.

3. ***Conventions comptables***
Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds
L'organisme applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

Fonds d'administration
Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège social de l'ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation
Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 200 000 $ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par des cotisations faites par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

3. ***Conventions comptables (suite)***

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

Placements

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	linéaire	33 %

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 1999 pour les services à rendre aux membres du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

4. ***Débiteurs***

	Fonds d'administration	Fonds de stabilisation	1999	1998
			$	$
Intérêts courus	241	18 567	18 808	24 681
Membres	15 504	-	15 504	19 089
Taxes	-	-	-	5 232
Avance aux employés	5 184	-	5 184	-
Gain sur règlement de poursuite à recevoir	-	140 888	140 888	-
Autres	-	573	573	-
	20 929	158 028	178 957	49 002

5. ***(À payer au fonds d'administration) à recevoir du fonds de stabilisation***

	[illegible]	[illegible]
	$	$
Charges courantes	[illegible]	[illegible]
Avance à payer remboursable	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

L'avance à payer au fonds de stabilisation est remboursable dans la mesure où le prêt à une société de personnes est pleinement récupéré.

6. ***Prêt à une société de personnes***

L'Ordre a accordé un prêt sans intérêt à la société de personnes qui a développé le logiciel Evalplus 3 afin de financer les coûts de développement de ce logiciel. Ce prêt est encaissable à raison de 20 % du produit de la vente de ce logiciel, soit la ristourne accordée à l'Ordre par la société de personnes.

7. ***Immobilisations***

	[illegible]			[illegible]
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier de bureau	70 161	48 157	[illegible]	13 016
Ordinateur et logiciel	31 678	10 473	[illegible]	3 473
	102 839	[illegible]	[illegible]	[illegible]

8. ***Variations dans les actifs nets investis en immobilisations :***

	[illegible]	[illegible]
	$	$
Solde du début	[illegible]	[illegible]
Acquisitions d'immobilisations	[illegible]	[illegible]
Dispositions	[illegible]	[illegible]
Amortissement des immobilisations	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

3. ***Conventions comptables (suite)***

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

Placements

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	**dégressif**	**20 %**
Ordinateur et logiciel	**linéaire**	**33 %**

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 1999 pour les services à rendre aux membres du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

4. ***Débiteurs***

	Fonds d'administration	**Fonds de stabilisation**	**1999**	1998
			$	$
Intérêts courus	**241**	**16 567**	**16 808**	24 681
Membres	**15 504**	**-**	**15 504**	19 089
Taxes	**-**	**-**	**-**	5 232
Avance aux employés	**5 184**	**-**	**5 184**	-
Gain sur règlement de poursuite à recevoir	**-**	**140 898**	**140 898**	-
Autres	**-**	**573**	**573**	-
	20 929	**158 038**	**178 967**	49 002

5. ***(À payer au fonds d'administration) à recevoir du fonds de stabilisation***

	1999	1998
	$	$
Charges courantes	(40 892)	44 586
Avance à payer remboursable	(7 000)	(7 000)
	(47 892)	37 586

L'avance à payer au fonds de stabilisation est remboursable dans la mesure où le prêt à une société de personnes est pleinement récupéré.

6. ***Prêt à une société de personnes***

L'Ordre a accordé un prêt sans intérêt à la société de personnes qui a développé le logiciel Evalplus 3 afin de financer les coûts de développement de ce logiciel. Ce prêt est encaissable à raison de 20 % du produit de la vente de ce logiciel, soit la ristourne accordée à l'Ordre par la société de personnes.

7. ***Immobilisations***

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier de bureau	70 161	46 157	24 004	13 018
Ordinateur et logiciel	31 878	10 473	21 405	2 472
	102 039	56 630	45 409	15 490

8. ***Variations dans les actifs nets investis en immobilisations :***

	1999	1998
	$	$
Solde du début	15 490	20 573
Acquisitions d'immobilisations	43 932	438
Dispositions	(3 532)	-
Amortissement des immobilisations	(10 481)	(5 521)
	45 409	15 490

9. ***Affectations d'origine externe***

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 720 870 $ au 31 mars 1999 (632 552 $ en 1998) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

10. ***Activités génératrices de produits***

	1999	1998
	$	$
Tournoi de golf		
Produits	9 968	9 851
Charges	10 095	11 361
	(127)	(1 510)
Congrès-célébrations		
Produits	3 331	-
Charges	-	1 541
	3 331	(1 541)
Autres activités		
Produits	9 517	6 326
Charges	12 914	9 406
	(3 397)	(3 080)
	(193)	(6 131)

11. ***État de l'évolution de la situation financière***

L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.

12. ***Éventualité***

Fonds d'administration

Un membre a intenté une poursuite d'un montant de 250 000 $ contre l'Ordre, son ex-président et un tiers pour atteinte à sa réputation. De l'avis de la direction, cette poursuite est sans fondement. Aucune provision à ce sujet n'a été constituée dans les états financiers. Dans le cas d'une perte, le montant sera imputé aux charges de l'exercice alors en cours.

13. ***Engagement***

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation échéant en novembre 2005 et en mars 2001 à verser une somme de 91 994 $ pour ses locaux et de 20 826 $ pour de l'équipement de bureau. Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2000	**24 458**
2001	**34 992**
2002	**26 685**
2003	**26 685**

L'Ordre assumera un loyer additionnel annuel d'un montant d'environ 29 000 $ correspondant à sa part dans les frais d'opération de l'édifice.

14. ***Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000***

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

9. ***Affectations d'origine externe***

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 720 870 $ au 31 mars 1999 (632 552 $ en 1998) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

10. ***Activités génératrices de produits***

	1999	1998
	$	$
Tournoi de golf		
Produits	9 [illegible]	9 651
Charges	10 [illegible]	11 361
	(127)	(1 510)
Congrès-célébrations		
Produits	3 331	-
Charges	-	1 341
	3 331	(1 341)
Autres activités		
Produits	9 317	6 [illegible]
Charges	12 [illegible]	9 [illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

11. ***État de l'évolution de la situation financière***

L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.

12. ***Éventualité***

Fonds d'administration

Un membre a intenté une poursuite d'un montant de 250 000 $ contre l'Ordre, son ex-président et un tiers pour atteinte à sa réputation. De l'avis de la direction, cette poursuite est sans fondement. Aucune provision à ce sujet n'a été constituée dans les états financiers. Dans le cas d'une perte, le montant sera imputé aux charges de l'exercice alors en cours.

13. ***Engagement***

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation échéant en novembre 2005 et en mars 2001 à verser une somme de 91 994 $ pour ses locaux et de 20 826 $ pour de l'équipement de bureau. Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2000	24 438
2001	24 983
2002	25 685
2003	25 685

L'Ordre assumera un loyer additionnel annuel d'un montant d'environ 29 000 $ correspondant à sa part dans les frais d'opération de l'édifice.

14. ***Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000***

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Fonds d'administration

Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Communication interne		
Salaires et charges sociales	31 604	30 166
Publications	47 903	56 517
Tournée régionale et événements spéciaux	310	-
Quote-part des frais généraux	28 497	30 547
	108 314	117 230
Admission et formation professionnelle		
Salaires et charges sociales	24 792	24 255
Frais de recherche	25 305	46 805
Examen	7 184	10 308
Frais de comités	1 464	1 347
Quote-part des frais généraux	20 975	29 149
	79 720	111 864
Discipline		
Salaires et charges sociales	33 642	30 368
Honoraires – bureau du syndic	98 800	53 486
Frais de comité	3 650	3 135
Frais de syndic	1 574	565
Matériel et documentation	243	-
Quote-part des frais généraux	49 237	30 854
	187 146	118 408
Direction générale		
Salaires et charges sociales	42 337	58 440
Bureau de direction	8 947	17 452
Comité administratif	5 015	4 391
Frais d'élection	383	2 047
Quote-part des frais généraux	20 235	29 014
	76 917	111 344

Fonds d'administration

Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	13 621	13 536
Honoraires	5 500	7 480
Programme d'inspection	3 963	2 805
Frais de comité d'inspection	6 891	2 505
Quote-part des frais généraux	10 705	9 276
	40 680	35 602
Communication externe		
Salaires et charges sociales	17 914	17 117
Publicité	5 020	21 754
Matériel promotionnel	3 135	-
Matériel et documentation	5 276	4 347
Site internet	3 280	-
Relations publiques	9 144	3 832
Honoraires	1 275	977
Quote-part des frais généraux	16 081	16 924
	61 125	64 951
Réglementation		
Salaires et charges sociales	17 573	16 383
Frais de programme de révision	5 145	7 048
Honoraires	6 420	3 579
Publications	19 432	-
Frais de formation	18 193	-
Quote-part des frais généraux	23 835	9 520
	90 598	36 530
Formation continue		
Salaires et charges sociales	6 110	6 073
Frais de programme	9 926	19 190
Quote-part des frais généraux	5 724	8 903
	21 760	34 166
Autres comités		
Salaires et charges sociales	25 734	24 692
Frais de comités	5 847	8 511
Quote-part des frais généraux	11 275	11 697
	42 856	44 900

Fonds d'administration

Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Communication interne		
Salaires et charges sociales	31 604	30 166
Publications	47 903	56 517
Tournée régionale et événements spéciaux	310	-
Quote-part des frais généraux	28 497	30 547
	108 314	117 230
Admission et formation professionnelle		
Salaires et charges sociales	24 792	24 255
Frais de recherche	25 305	46 805
Examen	7 184	10 308
Frais de comités	1 464	1 347
Quote-part des frais généraux	20 975	29 149
	79 720	111 864
Discipline		
Salaires et charges sociales	33 642	30 368
Honoraires – bureau du syndic	98 800	53 486
Frais de comité	3 650	3 135
Frais de syndic	1 574	565
Matériel et documentation	243	-
Quote-part des frais généraux	49 237	30 854
	187 146	118 408
Direction générale		
Salaires et charges sociales	42 337	58 440
Bureau de direction	8 947	17 452
Comité administratif	5 015	4 391
Frais d'élection	383	2 047
Quote-part des frais généraux	20 235	29 014
	76 917	111 344

Fonds d'administration

Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	13 621	13 536
Honoraires	5 500	7 480
Programme d'inspection	3 963	2 805
Frais de comité d'inspection	6 891	2 505
Quote-part des frais généraux	10 705	9 276
	40 680	35 602
Communication externe		
Salaires et charges sociales	17 914	17 117
Publicité	5 020	21 754
Matériel promotionnel	3 135	-
Matériel et documentation	5 276	4 347
Site internet	3 280	-
Relations publiques	9 144	3 832
Honoraires	1 275	977
Quote-part des frais généraux	16 081	16 924
	61 125	64 951
Réglementation		
Salaires et charges sociales	17 573	16 383
Frais de programme de révision	5 145	7 048
Honoraires	6 420	3 579
Publications	19 432	-
Frais de formation	18 193	-
Quote-part des frais généraux	23 835	9 520
	90 598	36 530
Formation continue		
Salaires et charges sociales	6 110	6 073
Frais de programme	9 926	19 190
Quote-part des frais généraux	5 724	8 903
	21 760	34 166
Autres comités		
Salaires et charges sociales	25 734	24 692
Frais de comités	5 847	8 511
Quote-part des frais généraux	11 275	11 697
	42 856	44 900

Fonds d'administration

Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
Frais généraux répartis par nature		
Locaux et taxes	52 684	54 584
Représentation	21 880	23 147
Poste et messagerie	22 385	22 076
Honoraires de contentieux	15 554	18 028
Fournitures de bureau	17 116	15 274
Télécommunications	12 196	11 482
Honoraires de comptabilité et informatique	12 265	7 837
Cotisations	8 074	7 208
Honoraires de vérification	5 800	6 000
Assurances	3 166	2 751
Intérêts et services bancaires	1 431	1 976
Amortissement	10 481	5 521
Perte sur disposition d'immobilisations	3 532	-
	186 564	175 884

Fonds d'administration

1999	1998
$	$
52 684	54 584
21 880	23 147
22 385	22 076
15 554	18 028
17 116	15 274
12 196	11 482
12 265	7 837
8 074	7 208
5 800	6 000
3 166	2 751
1 431	1 976
10 481	5 521
3 532	-
186 564	175 884